



## **REGLEMENT INTERIEUR MARCHE DE NOEL 2023**

### **ARTICLE 1 : Objet et application**

La commune de St André de l'Eure organise un marché de Noël afin de proposer aux habitants une diversité de produits qui leur permettront de préparer les fêtes de fin d'année et d'animer notre centre-bourg.

### **ARTICLE 2 : Lieu - Dates et horaires d'ouverture**

Le marché de Noël 2022 se tiendra à l'intérieur de l'Espace de la Mère Michel en centre-ville et à l'extérieur, Place du centrale ou place Gambetta, le vendredi 1er, samedi 2 et dimanche 3 décembre de 10 h 00 à 19 h 30 .

L'installation pourra se faire dès le jeudi à partir de 9 H.

Chaque exposant s'engage à être présent les 3 jours. Ce sera un élément de priorité lors du choix des exposants.

**Les demandes d'admission seront examinées par la commission** qui se réserve le droit de les accepter ou de les refuser selon : la participation sur les 3 jours, les places disponibles, la profession, les objets présentés, etc...

Un courrier de confirmation ou e-mail vous sera envoyé.

### **ARTICLE 3 : Inscriptions - admissions - désistement**

La participation à la manifestation est subordonnée à l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Les demandes de participation doivent être envoyées par courrier, e-mail ou déposées à l'accueil de la mairie, en utilisant le bulletin d'inscription ci-joint avant le **1<sup>er</sup> novembre 2023**.

**Les inscriptions reçues au-delà de cette date limite se feront en fonction de la disponibilité.**

Les commerçants de St André peuvent participer s'ils le désirent et bénéficier d'un emplacement ou s'installer sur la place du centre les samedi et dimanche.

Ne seront acceptés que des marchands avec vente de marchandises exposées sur place.

L'activité déclarée dans la demande devra correspondre aux produits exposés.

Le marché de Noël est limité à **12 exposants à l'intérieur de l'espace de la Mère Michel**.

Les stands à caractère politique et religieux sont interdits.

Tout désistement devra être transmis par courrier ou par mail, les désistements de dernières minutes pourront engendrer un refus l'année suivante.

Pièces à fournir lors de l'inscription définitive après accord de la mairie :

- Une attestation d'assurance « responsabilité civile » en cours de validité.
- Une copie du K BIS

#### **ARTICLE 4 : Emplacements - tarifs**

Les emplacements seront accordés dans la limite de la surface disponible en lien avec les restrictions sanitaires, soit **8 chalets de 2m/2m** à l'intérieur de l'espace de la Mère Michel, soit la possibilité d'avoir **1 table de 2m20** pour exposer, (4 à 5 emplacements possibles). L'installation des stands se fera le jeudi à partir de 9 h et le débarrassage le dimanche soir ou le lundi matin, avec l'enlèvement de tous les déchets.

La réservation d'un chalet en intérieur coûtera 20 €, en extérieur 25 € pour les 3 jours, 7 € pour 1 table.

L'encaissement se fera sur place.

#### **ARTICLE 5 : Responsabilités - assurances**

L'exposant est tenu de fournir, une assurance couvrant les risques que lui-même, son personnel et son matériel encourent, ou feront courir à des tiers.

L'organisateur est réputé et déchargé de toutes responsabilités à cet égard, notamment en cas de pertes, vols ou dommages quelconques.

#### **ARTICLE 6 : Autorisation de vente**

L'exposant doit être en mesure de présenter ses documents professionnels.

L'exposant s'engage à être en conformité avec la législation en vigueur et assume l'entière responsabilité de ses produits mis en vente. (Un contrôle de la répression des fraudes peut avoir lieu).

L'organisateur décline toutes responsabilités relatives aux déclarations légales vis-à-vis de l'administration fiscale.

Les exposants s'engagent à assurer un affichage des prix conforme aux produits exposés.

L'organisateur s'autorise à vérifier les objets exposés et pourra le cas échéant, exiger leur retrait du stand.

#### **ARTICLE 7 : Droit à l'image**

Les exposants ne pourront pas s'opposer à ce qu'il soit pris des vues de leur stand, ni la diffusion de ces vues, concernant la communication liée à cette manifestation.

**Attention le marché de Noël se déroulera selon les normes sanitaires en vigueur sur la dite-période**

Signature de l'exposant

Précédée de la date et de la mention

« lu et approuvé »

Signature de l'Organisateur.

Michelle Samson

e-mail : [m.samson@ville-st-andre-eure.fr](mailto:m.samson@ville-st-andre-eure.fr)

TEL : 02.32.32.87.00

LES 1-2-3- DECEMBRE 2023  
Espace de la Mère Michel  
Rue du Chanoine Boulogne  
Centre-ville

BULLETIN D'INSCRIPTION

(à nous retourner avant le 1<sup>er</sup> novembre)

DENOMINATION SOCIALE : .....

NOM : .....

N° SIRET : .....

Adresse postale : .....

.....

Adresse e- mail : .....

Téléphone : ..... Portable : .....

Type d'objets exposés (joindre 1 photo pour les nouveaux exposants) :

.....

.....

Choix du matériel mis à disposition :

Chalet intérieur : 20 €

Table : 1/ 7 €

2 / 14 €

Chalet extérieur : 25 €

Heure prévue de votre installation le jeudi 30 novembre : .....

Signature de l'exposant

m.samson@ville-st-andre-eure.fr